



Demande de congé médical et parental

Description du congé médical et parental

Le gouvernement du Canada et les provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Colombie-Britannique offrent le congé médical et parental aux emprunteurs qui quittent l'école pour des raisons médicales ou parentales. Le congé médical et parental enlève le fardeau financier d'avoir à effectuer des paiements sur les prêts d'études canadiens et les prêts d'études provinciaux émis par les provinces indiquées quand un emprunteur prend un congé temporaire d'études postsecondaires pour des raisons médicales valides, y compris des raisons de santé mentale, ou après la naissance, la finalisation du processus d'adoption ou le début de la tutelle d'un enfant.

Le congé médical et parental ne s'applique qu'aux prêts d'études canadiens et à la portion provinciale des prêts d'études émis par le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique. Si vous avez des prêts d'études de ces provinces, ce formulaire unique couvrira à la fois votre prêt d'études fédéral et provincial en vertu du congé médical et parental fédéral et provincial. Le congé médical et parental ne s'applique pas aux portions provinciales ou territoriales des prêts d'études émis par les autres provinces ou territoires. Veuillez communiquer avec votre [province ou territoire](#) pour en savoir plus au sujet des options qui pourraient vous être offertes.

Admissibilité

Congé médical

Le congé médical est un congé temporaire sans intérêt des obligations de paiement des prêts d'études canadiens et des prêts d'études des provinces indiquées, à la suite d'un congé d'études pour des raisons médicales, y compris des raisons de santé mentale.

Pour être admissible au congé médical, vous devez :

- être aux études à temps plein ou à temps partiel, ou être pendant la période de non-remboursement de 6 mois, et votre dernière journée d'études doit être au plus tôt le 1^{er} octobre 2020;
- avoir quitté les études et avoir informé votre école de votre retrait, ou avoir pris congé des études si vous êtes dans la période de non-remboursement;
- faire attester par un professionnel de la santé que votre situation médicale interfère avec vos études; et
- si vous avez déjà été en congé médical ou parental et que vous avez repris les études, vous devez être retourné aux études pendant au moins 30 jours civils.

Remarque : Aux fins du congé médical, un professionnel de la santé est un membre en règle d'une profession médicale ou de soins de santé, y compris les professions de soins de santé mentale, qui est reconnue par la province ou le territoire dans lequel le professionnel exerce.

Congé parental

Le congé parental est un congé temporaire sans intérêt des obligations de paiement des prêts d'études canadiens et des prêts d'études des provinces indiquées, à la suite d'un congé d'études découlant de l'accueil d'un nouvel enfant, soit par :

- la naissance;
- la finalisation du processus d'adoption; ou
- le début de la tutelle d'un enfant.

Pour être admissible au congé parental, vous devez :

- être aux études à temps plein ou à temps partiel, ou être pendant la période de non-remboursement de 6 mois, et votre dernière journée d'études doit être au plus tôt le 1^{er} octobre 2020;
- avoir quitté les études et avoir informé votre école de votre retrait, ou avoir pris congé des études si vous êtes dans la période de non-remboursement;
- attester que vous êtes le parent d'un enfant par la naissance, la finalisation d'une adoption, le début de la garde légale; et
- si vous avez déjà été en congé médical ou parental et que vous avez repris les études, vous devez être retourné aux études pendant au moins 30 jours civils.

Période de demande

Pour être admissible, vous devez remplir votre demande après avoir rencontré un problème médical ou être devenu le parent d'un enfant et au plus tard :

- 6 mois après la fin de votre plus récente période d'études; et
- 12 mois après avoir rencontré un problème médical ou être devenu le parent d'un enfant.

Remarque : Si vous étiez étudiant à temps plein au moment de quitter vos études, le congé médical et parental s'appliquera à vos prêts d'études à temps plein et à temps partiel.

Si vous étiez étudiant à temps partiel au moment de quitter vos études, le congé médical et parental ne s'appliquera qu'à vos prêts d'études à temps partiel. Tout prêt à temps plein que vous pourriez avoir deviendrait remboursable après une période de non-remboursement de 6 mois, qui commencerait à la même date que votre congé médical ou parental.

Durée de votre congé

Si votre demande de congé médical ou parental est approuvée, les intérêts ne s'accumuleront pas sur vos prêts d'études et vous n'aurez pas à effectuer de paiements pendant 6 mois. Ce congé médical ou parental de 6 mois commence le premier jour du mois suivant le mois où vous avez interrompu vos études ou, si vous êtes dans la période de non-remboursement de 6 mois suivant vos études, le premier jour du mois suivant le mois où vous avez terminé vos études.

Pendant le congé médical ou parental, des intérêts peuvent s'accumuler sur la portion provinciale ou territoriale des prêts d'études provenant des provinces ou territoires qui n'offrent pas le congé médical et parental. Veuillez communiquer avec votre [province ou territoire](#) pour plus d'informations.

Au besoin, vous pouvez prolonger votre congé pour un autre 6 mois. Pour prolonger votre congé, vous devez présenter une demande, au plus tôt 30 jours avant la fin de votre congé, et au plus tard 30 jours après la fin de votre congé.

Que vous preniez un congé médical, un congé parental, ou que vous passiez de l'un à l'autre, la durée totale de votre congé ne peut pas dépasser 18 mois consécutifs.

Comment remplir le formulaire de demande

Section A – Renseignements sur le demandeur

Assurez-vous de fournir tous les renseignements demandés dans cette section, y compris votre adresse de courrier électronique.

Section B – Nouveau congé

Remplissez cette section **seulement** si vous demandez un nouveau congé. Si vous souhaitez demander une prolongation de votre congé, passez à la section C.

- Indiquez la date à laquelle vous avez fréquenté l'école pour la dernière fois.
- Choisissez le type de congé que vous demandez :
 - Si vous demandez un congé médical, demandez à un professionnel de la santé de remplir, signer et dater *l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical*.
 - Si vous demandez un congé parental, indiquez la date à laquelle vous avez accueilli un enfant, par naissance, adoption ou le début de tutelle.

Section C – Prolongation d'un congé en cours

Remplissez cette section **seulement** si vous demandez une prolongation d'un congé en cours, ou si vous passez d'un type de congé à un autre. Si vous souhaitez demander un nouveau congé, passez à la section B.

- Choisissez la prolongation qui s'applique à vous :
 - Si vous prolongez votre congé pour le même type de congé, vous n'avez pas à fournir de renseignements supplémentaires sur votre congé.
 - Si vous passez d'un congé médical à un congé parental, indiquez la date à laquelle vous avez accueilli un enfant, par naissance, adoption ou le début de tutelle.
 - Si vous passez d'un congé parental à un congé médical, demandez à un professionnel de la santé de remplir, signer et dater *l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical*.

Section D - Consentement et déclarations du demandeur

Lisez, signez et datez cette section pour attester que les renseignements que vous avez fournis dans votre demande de congé sont exacts.

Section E - Énoncé de confidentialité

Lisez cette section pour savoir comment vos renseignements personnels sont traités.

Demande par la poste

1. Avant que votre demande ne soit traitée, vous devez informer votre école que vous quittez vos études afin de tenir vos dossiers à jour. Cela permettra également d'éviter des retards dans le traitement de votre demande.
2. Vous devez remplir, signer et dater la *demande de congé médical et parental*.
3. Si vous demandez un nouveau congé médical, ou si vous passez d'un congé parental à un congé médical, vous devez télécharger et remplir la section A de *l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical*. Demandez à un professionnel de la santé de remplir et de signer la section B de *l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical*.
4. Envoyez la *demande de congé médical ou parental* dûment remplie, signée et datée, accompagnée de *l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical* (le cas échéant) au Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) à l'adresse suivante :

Centre de service national de prêts aux étudiants
C.P. 4030
Mississauga (ON) L5A 4M4

Après votre demande

- Si vous faites votre demande au cours du même mois que celui où vous avez quitté les études ou pris un congé d'études, votre demande sera traitée au cours de la première semaine du mois suivant (par exemple, si vous quittez les études en octobre, votre demande sera traitée au cours de la première semaine de novembre).
- Une fois votre demande traitée, vous recevrez une lettre par courrier vous informant de l'état de votre demande.
- Si votre demande est approuvée, votre congé de six mois commencera le premier jour du mois suivant le mois où vous avez quitté vos études ou, si vous êtes dans la période de non-remboursement de 6 mois suivant vos études, le premier jour du mois suivant le mois où vous avez terminé vos études.
- Si vous avez besoin de prolonger votre congé, vous pouvez en faire la demande dans les délais suivants :
 - **30 jours avant** la fin de votre congé; et
 - **30 jours après** la fin de votre congé.



Demande de congé médical et parental

Important - Voir les instructions à la page 1 pour remplir ce formulaire. Prière de dactylographier ou d'utiliser des caractères d'imprimerie. Remplissez tous les champs pertinents ou votre demande vous sera renvoyée.

Section A - Renseignements sur le demandeur			
Nom de famille	Prénom		
Adresse postale			Numéro d'assurance sociale (NAS)
Ville	Province ou territoire		Code postal
Numéro de téléphone		Adresse électronique	

Section B - Nouveau congé
<p>Remarque : si vous demandez un nouveau congé, passez à la section C.</p> <p>À quelle date avez-vous fréquenté l'école pour la dernière fois? _____ Date (AAAA-MM-JJ)</p> <p>Choisissez quel type de congé vous demandez :</p> <p><input type="radio"/> Je demande un congé médical. (Votre professionnel de la santé doit remplir, signer et dater <i>l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical.</i>)</p> <p><input type="radio"/> Je demande un congé parental.</p> <p>J'atteste que j'ai accueilli un nouvel enfant, par naissance, adoption ou le début de tutelle à partir du tel qu'indiqué sur le certificat de naissance de l'enfant, les documents d'adoption, ou les documents _____ Date (AAAA-MM-JJ) relatifs à la garde ou à la tutelle.</p>

Section C - Prolongation d'un congé en cours
<p>Remarque : Si vous ne demandez pas la prolongation de votre congé actuel, passez à la section B.</p> <p>Veuillez choisir l'extension qui vous concerne. (Remarque : vous ne pouvez en choisir qu'une).</p> <p><input type="radio"/> Je demande l'extension de mon congé médical ou parental actuel au même type de congé (par exemple, passer d'un congé médical à un congé médical ou d'un congé parental à un congé parental).</p> <p><input type="radio"/> Je demande une prolongation de mon congé actuel, mais je passe d'un congé parental à un congé médical. (Votre professionnel de la santé doit remplir, signer et dater <i>l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical.</i>)</p> <p><input type="radio"/> Je demande une prolongation de mon congé actuel, mais je passe d'un congé médical à un congé parental.</p> <p>J'atteste que j'ai accueilli un nouvel enfant, par naissance, adoption ou le début de tutelle à partir du tel qu'indiqué sur le certificat de naissance de l'enfant, les documents d'adoption, ou les documents _____ Date (AAAA-MM-JJ) relatifs à la garde ou à la tutelle.</p>

Section D - Consentement et déclarations du demandeur

- Vous comprenez qu'en signant et en soumettant ce formulaire, vous faites une demande de congé médical et parental.
- Vous certifiez que les renseignements que vous fournissez dans la présente demande sont exacts et complets, à votre connaissance. Vous comprenez que faire une déclaration fautive ou trompeuse constitue une infraction et, en outre, que des mesures administratives peuvent être prises si une telle déclaration est faite.
- Vous reconnaissez qu'il peut vous être demandé de fournir des pièces justificatives pour déterminer votre admissibilité au congé parental actuelle ou passée. Vous reconnaissez que l'attestation fournie par votre professionnel de la santé sur *l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical* sera utilisée pour déterminer si vous avez droit à un congé médical.
- Vous reconnaissez que vous êtes responsable de tous les frais encourus pour remplir *l'attestation du professionnel de la santé pour un congé médical*.
- Vous reconnaissez que les renseignements recueillis sur cette demande peuvent être partagés avec le ou les gouvernements provinciaux ou territoriaux concernés dans le but d'évaluer votre demande de congé médical ou parental provincial ou territorial, le cas échéant.

Signature du demandeur

Date (AAAA-MM-JJ)

Section E - Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE)* et son *Règlement* et de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants (LFPE)* et son *Règlement*, pour l'administration du Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu du *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)*, et du *Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants (RFPE)*, et conformément à la Directive sur le numéro d'assurance sociale du Secrétariat du Conseil du Trésor, dans laquelle le RFAFE et le RFPE figurent à titre d'utilisateurs autorisés du NAS. Le NAS servira de numéro d'identification du dossier et, en plus des autres renseignements que vous fournissez, il sera aussi utilisé pour valider votre demande et pour administrer et appliquer le PCAFE.

La participation au congé médical et parental est volontaire. Le refus de fournir les renseignements personnels demandés entraînera le rejet de votre demande de congé médical et parental.

Les renseignements que vous fournissez peuvent être transmis aux gouvernements provinciaux ou territoriaux, et au Centre de service national de prêts aux étudiants. Les renseignements que vous fournissez peuvent également être divulgués à Statistique Canada à des fins statistiques et de recherche. Ils pourraient également être communiqués à d'autres institutions du gouvernement fédéral, et à tout autre prêteur précédent aux fins de l'administration et de l'application de la LFAFE ou de la LFPE.

Ils peuvent également être transmis à un ou des distributeurs de crédit des consommateurs, à une ou des agences d'évaluation du crédit, à toute personne ou entreprise avec qui vous avez effectué ou avez pu effectuer des transactions financières et à votre ou vos institutions financières, pour directement ou indirectement recueillir, conserver, utiliser ou échanger entre eux des renseignements personnels se rapportant à la présente demande aux fins de s'acquitter de leurs responsabilités sous le régime de la ou des lois et règlements fédéraux et/ou de la ou des lois et règlements provinciaux applicables qui se rapportent à l'aide financière aux étudiants, notamment à des fins d'administration, d'application, de recouvrement des créances, d'audit, de vérification, de recherches et d'évaluation.

Vos renseignements personnels sont administrés conformément à la LFAFE et au RFAFE, à la LFPE et au RFPE, à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et aux autres lois applicables. Vous avez droit à ce que vos renseignements personnels soient protégés, en plus d'avoir le droit d'y avoir accès et de les faire corriger, tel que décrit dans les fichiers de renseignements personnels EDSC PPU 030 et/ou EDSC PPU 709.

La marche à suivre pour obtenir ces renseignements est décrite dans la publication gouvernementale intitulée [Info Source](#), accessible sur le site Web suivant : www.canada.ca/infosource-EDSC. La publication *Info Source* peut aussi être consultée en ligne à n'importe quel centre de Service Canada. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du [commissaire à la vie privée du Canada](#) concernant la gestion de vos renseignements personnels par l'organisme à : <https://www.priv.gc.ca/fr/>.

Avis de collecte de renseignements personnels (concernant les emprunteurs ayant un prêt d'études du Nouveau-Brunswick)

En vertu de la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire (LAFÉP), 2007, c. P-9.315, le Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (le ministère) recueille, consulte, utilise, communique et protège les renseignements que vous fournissez conformément au paragraphe 46(1) de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée (LDIPVP), L.N.-B. 2009, c. R -10.6; au paragraphe 37(1) de la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé, L.N.-B. 2009, c. P -7.05 (LAPRPS); et à la Politique de gestion des documents et dossiers du Ministère afin d'administrer de programmes et de services. Si vous avez des questions sur la façon dont vos renseignements personnels sont recueillis ou utilisés, vous pouvez communiquer avec le gestionnaire, Liaison avec les programmes et Assurance de la qualité, Services financiers pour étudiants, Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, C.P. 6000, Édifice Beaverbrook, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 ou appeler 506-453-2713.

Avis concernant la collecte des renseignements personnels (emprunteur ayant un prêt d'études de la Colombie-Britannique)

Les renseignements personnels liés à la présente demande ou subséquemment demandés à cet égard seront recueillis par la Colombie-Britannique ou pour le compte de la Colombie-Britannique en vertu de l'alinéa 26c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (FOIPPA) de la Colombie-Britannique, aux fins de l'évaluation de votre admissibilité au congé médical et parental, y compris la vérification et l'examen des renseignements fournis en rapport avec la présente demande. Pour toute question concernant la collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels, vous pouvez vous adresser au directeur exécutif de StudentAid BC, Ministry of Advanced Education, C.P. 9173, Stn Prov. Govt, Victoria (C.-B.) V8W 9H7. Téléphone : 778-309-4621 (Victoria), 604-660-2610 (Lower Mainland de la C.-B.) ou 1-800-561-1818 (numéro sans frais au Canada et aux É.-U.).

Section E - Énoncé de confidentialité

Avis de collecte de renseignements personnels et de renseignements médicaux personnels (concernant les emprunteurs ayant des prêts d'études du Manitoba)

Les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels fournis dans le cadre de la présente demande, ou qui sont ultérieurement recueillis auprès de vous relatifs à la présente demande, sont recueillis par le Manitoba ou en son nom en vertu des articles 36(1)a), 36(1)b) et 37(1)m) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, C.P.L.M. c. F175, et de la sous-section 13(1) de la Loi sur les renseignements médicaux personnels, c. P33.5 de la C.P.L.M., aux fins de l'évaluation de votre admissibilité continue à l'aide financière dans le cadre du Programme manitobain d'aide aux étudiants (« PMAE »), de l'administration de l'aide financière dans le cadre du PMAE, de l'exécution de vos obligations en vertu de l'EMAFE-MB (y compris le dépôt direct des fonds et l'obtention du remboursement des sommes que vous devez au Manitoba en vertu de l'EMAFE-MB) ou l'Entente de prêt provincial, de l'administration du PMAE, et aux fins de statistiques, de recherche et d'évaluation.

Les questions concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements personnels et de ces renseignements médicaux personnels peuvent être adressées au directeur du Programme manitobain d'aide aux étudiants, 401-1181, avenue Portage, Winnipeg MB, R3G 0T3, et par téléphone : 1-800-204-1685 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou 204-945-6321.